

## **Intervention de M. Popowski, Secrétaire général adjoint du SEAE**

- Je voudrais à présent aborder la question des principaux défis à relever en matière de programmation conjointe, en me référant notamment à quelques contributions présentées ce matin au cours de ce débat très enrichissant.
- L'Union Européenne (UE) et ses Etats Membres ont un engagement politique clair et une approche conceptuelle bien établie quant à la programmation conjointe, reflétés dans la position commune de l'UE exprimée lors du Forum de Haut Niveau de Busan, et confirmés à nouveau au mois de mai, lors du Conseil Affaires Etrangères (développment) par la Haute Représentante Cathy Ashton et le Commissaire Piebalgs, ainsi que les Etats Membres.
- La force de notre instrument de programmation conjointe réside en ce qu'il combine nos objectifs d'une action extérieure plus cohérente et ceux liés aux principes de l'efficacité de l'aide. Grâce à la programmation conjointe, l'UE augmentera son impact et sa visibilité et dans le même temps rendra son aide plus transparente et prévisible et beaucoup moins fragmentée.
- Notre défi principal est de mettre nos engagements en pratique. Le Commissaire Piebalgs a souligné le fait que, au début de l'année, l'UE a présenté une liste de pays potentiellement candidats à la programmation conjointe, trois d'entre eux (Laos, Ghana, Guatémala) ayant fait l'objet d'une présentation aujourd'hui. Ces trois exemples nous montrent que la programmation conjointe est tout à fait faisable. Les autres pays où nous sommes en train de la mettre en œuvre sont l'Ethiopie, le Rwanda et le Sud-Soudan.

- Ces exemples illustrent aussi le fait que la programmation conjointe est d'autant plus efficace qu'elle est conçue et conduite au niveau du pays. Dans les cas que nous évoquions, le processus a fortement bénéficié du haut niveau d'ambition et du leadership dont ont fait preuve les Délégations de l'UE et ambassades des Etats Membres. Je félicite d'ailleurs tous nos représentants sur place, et naturellement les deux ambassadeurs qui nous ont fait ce matin une excellente présentation.
- Je voudrais à présent insister sur le fait que la programmation conjointe n'est pas restreinte à cette première liste de pays. Nous voudrions aller plus loin et étendre ce processus, sur la base de nos expériences actuelles.
- Je suis donc particulièrement encouragé par la présentation sur la Côte d'Ivoire qui a été conçue sur le terrain et s'annonce prometteuse.
- Nous avons aussi reçu l'information, à travers les propositions de programmation envoyées récemment par nos Délégations, selon laquelle la programmation conjointe pourrait être appliquée dans une douzaine d'autres pays. De plus, nous sommes en train d'identifier une autre liste de pays pour lesquels la programmation conjointe présenterait des avantages décisifs à moyen et long terme, tant pour le pays partenaire que pour l'UE.
- Lors des conférences internationales récentes (Bonn, Kabul, Chicago et Tokyo) l'UE et les EM ont reconfirmé leur engagement longe-terme en Afghanistan. Ceci inclut la décision de maintenir le niveau actuel de l'engagement financier pendant la phase de transition en Afghanistan– en conformité avec les conclusions du Conseil en novembre 2011 et en mai 2012.
- Dans la même veine et dans la perspective post 2014, l'UE et les EM se sont mis d'accord de prolonger le soutien européen pour des efforts afghan en faveur de la police civile et de l'état de

droit. Reste à définir l'approche global de l'UE et la répartition des tâches aux différents instruments côté UE et EM.

- Nous sommes en train de préparer un papier d'options qui sera présenté au COPS mi-2013. Dans ce contexte, il me semble important de reconsidérer aussi la question de la programmation conjointe.
- Vu que 2014 sera une année décisive, et étant donné que en dépit du plan d'Action approuvé par le Conseil en 2009 notre coordination reste relativement faible, cette question de la programmation conjointe se pose plutôt au moyen terme, une fois que la réduction des troupes de l'OTAN aura eu lieu ainsi que la clôture progressive des PRT.
- Je souligne à cet égard le fait que la programmation conjointe est un processus graduel, ce qui signifie non seulement que nous devons y inclure plus de pays partenaires mais aussi que nous devons donner à nos Etats Membre suffisamment d'espace pour qu'ils puissent l'intégrer. En d'autres termes: Bruxelles ne doit pas dicter le processus sur le terrain.

- Ceci m'amène à souligner quatre éléments qui, s'ils sont appliqués de façon conséquente, seront une garantie de réussite, et pour lesquels le Siège pourra jouer un rôle de facilitateur:
  - Tout d'abord, la synchronisation avec le cycle de programmation du pays partenaire est un premier élément clé. Je me permets de développer un peu ce point. La synchronisation assure l'appropriation par le pays partenaire et facilite l'alignement des donateurs sur les priorités du pays. En outre, elle nous fournira l'opportunité de synchroniser notre propre cycle de programmation bilatérale, tant en ce qui concerne l'UE que les Etats Membres. Ceci est un pré-requis car, en cas de programmation conjointe, nous pourrions avoir en théorie 28 administrations (27 pour les Etats Membres + celle de l'UE) travaillant en parallèle avec des procédures d'adoption à peu près similaires.
  - La synchronisation signifie que la programmation sera beaucoup plus souple et que chaque donateur n'aura ainsi pas la même durée de programmation pour tous les pays partenaires. Au sein des institutions de l'UE nous sommes déterminés à appliquer pleinement le principe de synchronisation et nous encourageons les Etats Membres à en faire de même. Je trouve très positif, à la lumière des cas exposés ce matin, le fait que certains Etats Membres ont la flexibilité nécessaire pour appliquer cette synchronisation et ont commencé à la mettre en pratique. Je suggère que nous nous mettons d'accord dès maintenant pour établir des calendriers spécifiques pour appliquer cette synchronisation dans chaque pays partenaire.

- Second élément que je souhaiterais mettre en avant: efforçons nous, à Bruxelles et dans nos Sièges, d'avoir des procédures aussi légères que possible. L'adoption par l'UE des documents de programmation conjointe sera la même que pour les documents bilatéraux, en termes d'évaluation, de contrôle de la qualité et de consultation à Bruxelles, examen par les Etats Membres et adoption finale par la Commission. Le plus important est que nous ne déciderons que sur la part de l'aide fournie par les institutions européennes. Chaque Etat Membre devrait suivre ses propres procédures pour l'adoption des dispositions de la programmation conjointe qui relèvent de sa responsabilité.
- En troisième lieu, nous attachons une grande importance à maintenir avec les Etats Membres une communication adéquate et régulière. Le SEAE et DEVCO informeront régulièrement les Etats Membres de l'état des lieux de la programmation conjointe, à l'occasion des réunions du Groupe de travail sur le développement du Conseil ou de réunions d'experts. La prochaine réunion des experts aura d'ailleurs lieu le 27 novembre.
- Lors de ce séminaire, le SEAE et DEVCO soumettront aux Etats Membres pour discussion quelques propositions concrètes:
  - (1) revue des dates proposées pour la synchronisation par pays, certaines basées sur des propositions déjà agréées au niveau du pays par la Délégation et les ambassades des Etats Membres;
  - (2) identification des pays pour lesquels la programmation conjointe a déjà été proposée et concrétisée sur le terrain;
  - (3) identification des pays où nous demanderons à nos Délégations et à Nos ambassades d'explorer les possibilités de programmation conjointe.

- Enfin, nous prenons acte avec satisfaction de l'engagement des Etats Membres en faveur de la programmation conjointe et nous ne saurions que les encourager à traduire cet engagement en appui, en facilitation et en orientation donnés à leurs propres ambassades. Ceci nous permettra de parler d'une seule voix à nos collègues sur le terrain, et d'éviter ainsi certains problèmes de communication entre le Siège et les représentations extérieures.
- Rappelons enfin que la programmation conjointe n'est pas une fin en soi. Notre but ultime c'est la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance et des droits de l'homme, de la vie des populations et ce, via une approche plus efficace de l'UE et des Etats Membres dans leur coopération au développement.
- Je souhaiterais conclure en remerciant les autorités françaises pour l'organisation réussie de cet évènement très important et très opportun.